



ARRETE N° 2023 - 212
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Rencontre Sportive
« Match pour l'Emploi »
Salle du COSEC
Mardi 27 Juin 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Monsieur Grégoire Dévé – Face Normandie – 9, place de la Pucelle – 76000 Rouens, afin, dans le cadre d'une rencontre sportive « Match pour l'Emploi », de réserver des places de stationnement pour une bus Transdev, salle du Cosec, Avenue Léon Leclerc au n° 11, Mardi 27 Juin 2023, de 9h30 à 18h00,

CONSIDERANT, que cette manifestation nécessite de réserver des places pour le stationnement du bus Transdev, il convient de prendre les dispositions suivantes :

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Monsieur DEVE est autorisé, dans le cadre d'une rencontre sportive, «Match pour l'Emploi», à stationner le bus Transdev sur les places matérialisées par des barrières, salle du COSEC, Avenue LEON LECLERC au n° 11, MARDI 27 JUIN 2023, de 9h30 à 18h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé au bus Transdev, sur le parking face à l'entrée de la salle du Cosec, Avenue Léon Leclerc au n° 11, à la date et horaire cité dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Les barrières avec affichage du présent arrêté seront mises à disposition par le Centre Technique Municipal et installées par la Police Municipale.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et M Marie, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 25 Mai 2023

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

